



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du Conseil national des opérations funéraires 2019 - 2020

Synthèse

Le Conseil national des opérations funéraires (CNOF)

Le Conseil national des opérations funéraires est une instance consultative placée auprès du ministre de l'Intérieur, créée par l'article 7 de la loi n° 93-23 du 8 janvier 1993 relative à la législation dans le domaine funéraire. Il remplit un rôle de conseil des pouvoirs publics pour l'élaboration de la réglementation funéraire et est consulté pour avis sur les projets de textes relatifs à la législation et à la réglementation dans ce domaine.

Ce Conseil est composé de représentants des communes, des opérateurs funéraires publics et privés, des organisations syndicales de salariés, des associations familiales et de consommateurs et des administrations, ainsi que de personnalités compétentes sur les sujets funéraires.

Tous les deux ans, il rend public un rapport sur ses activités, le niveau et l'évolution des tarifs des professionnels et les conditions de fonctionnement du secteur funéraire.

Activité du CNOF pour la période 2019-2020

- **4** réunions en séance plénière
- **5** groupes de travail thématiques
- **10** projets d'actes réglementaires soumis à l'avis du CNOF, dont 6 à présent publiés

Accéder aux comptes rendus des séances plénières et aux rapports d'activités :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/conseil-national-des-operations-funeraires-cnof>

10349 habilitations

en cours de validité au
31 décembre 2020,
en progression de 5%
par rapport au
31 décembre 2018

3 605 chambres funéraires

habilitées au
31 décembre 2020,
en augmentation de 12%
par rapport à 2016

198 crématoriums

en service au
31 décembre 2020,
contre 188 en 2018
et 178 en 2016

668 800 décès

enregistrés en 2020
selon les données
provisoires de l'INSEE,
soit 8,3% de plus
qu'en 2019.
Une telle hausse de
la mortalité n'avait pas
été enregistrée en France
depuis 70 ans

Une progression des prix des prestations funéraires

(en moyenne annuelle)
de +1,41% entre 2019 et 2020

Chiffres clés sur le secteur funéraire



Impact de la crise sanitaire

En 2020, **plus d'une vingtaine de textes législatifs ou réglementaires** ont concerné le secteur funéraire.

Les principaux ajustements réglementaires portent sur :

- le maintien avec aménagement des cérémonies funéraires ;
- l'encadrement de la prise en charge des personnes décédées de la covid-19 : limitation des soins sur le corps des défunts, encadrement des mises en bière, adaptation des délais d'inhumation et de crémation ;
- le rétablissement de la possibilité de déposer le cercueil dans un dépositaire ;
- l'allègement de certaines procédures : prorogation des habilitations, report de la transmission aux maires des déclarations de transport avant et après mise en bière, transmission dématérialisée des autorisations d'inhumation et de crémation et des autorisations de fermeture de cercueil par le maire.

*Retrouvez le rapport complet du CNOF :
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>*



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*